Le Comité national du trait de côte, nommé il y a un an par le gouvernement, devait fin juin préfigurer un plan national d'action et surtout de financement. Ajourné depuis le 9 juin, les enjeux économiques et environnementaux, eux demeurent bien réels, pour les élus des littoraux.

Le recul du trait de côte, phénomène naturel d'érosion aggravé par le réchauffement climatique et le niveau d'élévation de la mer, ne se cale pas sur les agendas politiques. Selon le Céréma, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, 20 % du territoire est concerné et 500 communes du littoral sont déjà menacées, que ce soit par l'érosion, les inondations ou la submersion lors de tempêtes. Afin d'anticiper les impacts de l'évolution du littoral et d'identifier les actions pour s'y adapter, le Cerema a réalisé un inventaire des biens menacés par le recul du trait de côte à cinq ans et aux horizons 2050 et 2100. Les deux premiers scénarios du court et moyen terme prévoient qu'en 2028, un millier de bâtiments pourraient être touchés, entrainant 240 millions d'euros de dégâts. En 2050, ce seront 5 200 logements pour une facture qui pourrait atteindre l'équivalent de 1,2 milliard d'euros.

"Ces risques, on s'y prépare" assure Yannick Moreau, le président de l'association nationale des élus des littoraux et maire des Sables d'Olonne. Ils ont d'ailleurs une traduction déjà bien concrète dans les plans locaux d'urbanisme, les actés notariés et même les annonces immobilières. "D'ici au maximum cinq ans plus personne ne pourra ignorer que son bien situé en front de mer est exposé ou non à un risque littoral d'érosion ou de submersion" dit-il, estimant que de gros progrès ont été faits sur le partage non seulement d'informations, mais aussi sur le partage de la culture du risque.

Même si ce n'est pas facile à accepter pour les populations habitant le littoral, le repli vers l'intérieur des terres sera parfois l'un des scénarios à envisager. "Il y a des endroits où l'on va consolider, des endroits où l'on va devoir reculer et des endroits où l'on va même devoir déplacer des commerces, des habitations, des infrastructures publiques nécessaires à la vie sur le littoral" décline-t-il. "Ce sera forcément une douleur, mais la sécurité des habitants est une prérogative des maires" rappelle Yannick Moreau.

"Pour autant, aujourd'hui, nous ne sommes pas prêts" reconnaît-il. Depuis la loi climat et résilience de 2021 et son dernier décret de 2024, les municipalités identifiées comme très exposées, elles sont 317 aujourd'hui, doivent réaliser une cartographie d'évolution du trait de côte pour le siècle à venir. "À l'arsenal juridique du droit du littoral, il manque un positionnement clair du gouvernement" estime l'élu. "Déjà, qu'a-t-on le droit de consolider ou pas et quel financement ?"

interroge-t-il. Définir les besoins et les financements, c'est justement ce que le Comité national du trait de côte devait éclaircir dans la perspective d'un troisième plan national d'adaptation au changement climatique qui devait être publié avant l'été 2024. Depuis la dissolution, tout a été ajourné et les élus craignent d'avoir à recommencer le long travail de négociation qu'ils menaient depuis deux ans. Ils réclamaient notamment un mécanisme financier de solidarité nationale pour financer l'adaptation au changement climatique "que l'on ne peut pas imputer aux seuls habitants du littoral" s'insurge Yannick Moreau. "Que ce soit pour des études, la construction d'ouvrages, les indemnisations pour les habitants évincés. Déjà les budgets des communes du littoral sont à rude épreuve. Pour comparaison, aux Sables-d'Olonne, là où l'on allouait 500 000 euros par an sur ces sujets, en 2024, c'est un budget de 6 millions. Et je pense que dans dix ans, ce sera 20 millions d'euros."

Que fera le prochain gouvernement ? Quelle que soit la majorité, Yannick Moreau ne se fait guère d'illusion sur le travail de persuasion qui reste à mener. Mais la pire des hypothèses serait de ne rien faire. Selon les projections à 2100 du Céréma, le scénario dit de l'inaction, ce sont 450 000 logements, 55 000 entreprises et bâtiments publics et près de 240 km de voies ferrées qui se retrouvent menacés. Des dommages évalués à 94 milliards d'euros.